



Les instances où siègent des élus des personnels:

- à parité avec des représentants de l'administration : en **Commissions Paritaires Départementale, Académique, Nationale**.
- avec des représentants de l'administration en **Comités Techniques Spécial Départemental, Académique, Ministériel + Action Sociale**.
- avec des représentants des collectivités territoriales et des usagers au niveau local: Conseil d'école ou **Conseil d'Administration des EPLE** (établissement public local d'enseignement), **Commission Hygiène et Sécurité**.
- avec des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des usagers en **Conseils Départemental et Académique de l'Education Nationale**, au **Conseil Supérieur de l'Education** et aux **Commissions Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail** aux différents niveaux.